

PAR BASTIEN SCORDIA

30 janvier 2024, 12:42, mis à jour le 30 janvier 2024, 14:43

Temps de travail : le nombre de jours de congés reste la principale source d'écart entre public et privé

Si la durée annuelle de travail des agents publics était quasiment égale à la durée légale de travail en 2022, elle restait néanmoins inférieure à celle des salariés du privé. C'est notamment la conséquence de jours de congés plus nombreux et de formes atypiques d'organisation du travail. La durée de travail hebdomadaire "habituelle" dans la fonction publique est en revanche très proche de celle du secteur privé.



"Les agents publics travaillent beaucoup moins que les autres travailleurs français." Une idée (reçue ?) largement répandue, mais quelle est vraiment la réalité ? L'économiste François Ecalle vient de publier une nouvelle **note** sur la durée du travail dans la fonction publique. Une étude qui porte sur l'année 2022 et qui s'appuie sur les données contenues dans l'édition 2023 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

En 2022, la durée annuelle du travail à temps complet était ainsi de 1 606 heures en moyenne dans la fonction publique. La donnée ne prend pas en compte les enseignants, dont l'organisation du temps de travail reste spécifique [*lire l'encadré à la suite de l'article*]. Une fois inclus les enseignants, la durée annuelle moyenne de travail dans la fonction publique s'élève à 1 556 heures.

Certes, la durée annuelle de travail hors enseignants est *"inférieure"* à celle des salariés du secteur privé, qui était de 1 699 heures en 2022, relève François Ecalle dans son étude. Elle est néanmoins *"quasiment égale"* à la durée légale de travail de 1 607 heures annuelles.

Davantage de congés et de RTT dans le secteur public

Dans le détail, pour la fonction publique d'État, cette durée annuelle de travail est supérieure à la durée légale puisqu'elle s'établit à 1 677 heures (hors enseignants). Dans la territoriale et l'hospitalière, en revanche, la durée annuelle est inférieure aux 1 607 heures légales. Dans les collectivités, elle est en effet de 1 564 heures, tandis qu'elle s'établit à 1 587 heures dans les établissements hospitaliers.

L'écart entre la durée de travail dans la fonction publique et le secteur privé s'explique surtout par un nombre supérieur de jours de congés et de RTT dans le secteur public. En 2022, les agents publics ont en effet pris en moyenne 33 jours de congés et de RTT contre 26 pour les salariés du privé. Par versants, les agents ont bénéficié de 38 jours à l'État, 32 dans la territoriale et 28 dans l'hospitalière. C'est notamment la conséquence de *"formes atypiques"* d'organisation du travail *"plus fréquentes"* dans le secteur public et qui peuvent donner lieu à des congés supplémentaires, indique l'économiste.

40,4 heures hebdomadaires dans la fonction publique d'État

À la différence de la durée annuelle de travail, la durée hebdomadaire *"habituelle"* de travail des agents publics est en revanche *"très proche"* de celle des salariés du privé. Dans la fonction publique, elle était ainsi de 39 heures en moyenne, comme dans le secteur privé.

Cette durée dite habituelle de travail était même supérieure à celle du privé dans la fonction publique d'État, où elle atteignait 40,4 heures en 2022 contre 38,2 dans la territoriale et 38,7 dans la territoriale.

Pour rappel et contrairement à la durée annuelle de travail, la durée hebdomadaire *"habituelle"* de travail ne prend pas en compte les *"événements"* tels que les jours fériés, les congés, les arrêts maladie ou encore les heures supplémentaires exceptionnelles.

Une durée hebdomadaire estimée à 43 heures pour les enseignants

"Le service statistique du ministère de la Fonction publique exclut les enseignants de

son estimation de la durée de travail car il considère que leur temps de travail est particulièrement difficile à mesurer”, explique François Ecalle. Une étude publiée en octobre 2022 par le ministère de l’Éducation nationale avait néanmoins fourni une évaluation du temps de travail des enseignants. Leur durée hebdomadaire habituelle de travail était ainsi estimée à 43 heures, une fois pris en compte le temps passé par les enseignants à leur domicile pour préparer des cours ou corriger des copies. Cette étude faisait aussi apparaître que les enseignants travaillaient “35 jours sur les 80 jours de congés scolaires”.